

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1650

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la place Anatole France - Conventions de financement en recettes avec les bailleurs Lyon Métropole habitat, Alpes Isère habitat et la copropriété les Amporelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1650**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la place Anatole France - Conventions de financement en recettes avec les bailleurs Lyon Métropole habitat, Alpes Isère habitat et la copropriété les Amporelles - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

L'opération d'aménagement de la place Anatole France à Oullins fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le projet d'aménagement de la place Anatole France concerne plusieurs zones de travaux, dont la place mais, également, ses abords (une partie du passage de la Ville, une partie de la rue de la République, la rue Voltaire, les abords de l'église et la rue Pierre-Joseph Martin).

Ces travaux sont à réaliser sur les domanialités de la Ville d'Oullins et de la Métropole de Lyon.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) a été signée le 4 mai 2022 entre la Ville d'Oullins et la Métropole afin que la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage sur la totalité du périmètre.

Dans le cadre des travaux de reprise des abords de la place, la Métropole intervient rue Pierre-Joseph Martin, au-dessus de garages et sous-sols appartenant à des bailleurs sociaux (Lyon Métropole habitat, Alpes Isère habitat) et une copropriété, les Amporelles (dont la régie est assurée par la société CLESEV).

II - Objectifs

Dans un intérêt technique, économique et environnemental, il a été acté que, suite aux travaux de terrassements, nécessaires à la reprise de la rue, la Métropole reprendrait également l'étanchéité des dalles des différents sous-sols, travaux de reprise d'étanchéité financés par les différents bailleurs et la copropriété.

L'objet de la présente délibération est de signer les 3 conventions de financement en recettes pour la Métropole, suite à la signature des marchés de travaux.

III - Plan de financement

Suite à l'attribution des marchés de travaux, les conventions de financement ont été établies entre chaque bailleur/copropriété et la Métropole afin d'autoriser et de voter l'autorisation de programme complémentaire en recettes de 22 880 € pour la Métropole répartie comme telle :

- 7 599 € pour Alpes Isère habitat,
- 10 281 € pour Lyon Métropole habitat,
- 5 000 € pour la copropriété Les Amporelles.

Les bailleurs Lyon Métropole habitat, Alpes Isère habitat et la copropriété les Amporelles s'engagent à rembourser la Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'un titre de recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions de financement en recettes à passer entre la Métropole et Alpes Isère habitat, Lyon Métropole habitat et la copropriété les Amporelles.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement, entretien de voirie pour un montant de 22 880 € net de taxes en recettes à la charge du budget principal, en 2023, répartis de la façon suivante (montants prévisionnels) :

- 7 599 € pour Alpes Isère habitat,
- 10 281 € pour Lyon Métropole habitat,
- 5 000 € pour la copropriété les Amporelles,

sur l'opération n° 0P09O5533.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 275 000 € en dépenses et 1 047 880 € en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 4582118, pour un montant de 22 880 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301343-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
